

## Appel à Candidature Interne et Externe Expert(e) Technique au rang de Chef(fe) de Service Direction Systèmes d'Information

- Vu la loi n° 14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la loi n° 14.89 ;
- Vu le Dahir n° 1.21.20 du 22 Février 2021 portant nomination de Madame la Directrice Générale de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement N° 07.2013 du 29 Avril 2013 et de la procédure N°DCH.PS09.P.028/02 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu l'organisation de l'Office National des Aéroports ;

### DECIDE

#### ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un Appel à Candidature interne et externe pour occuper le poste d'**Expert(e) Technique au rang de Chef(fe) de Service « Réseaux »** au sein de la Direction Systèmes d'Information. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes et externes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

#### ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

##### ⇒ Missions :

- ✓ En collaboration avec le Département Infrastructures et Exploitation :
  - Garantir la sécurité et la disponibilité de l'infrastructure de réseaux et de stockage ;
  - Assurer l'administration des infrastructures des réseaux (switchs, routeurs, firewall...).
- ✓ Accompagner le Département Digital Factory et le Département Etudes et Projets, sur le volet infrastructure et réseaux, lors du déploiement de nouveaux projets S.I.

##### ⇒ Activités principales :

##### Continuité de service :

- Assurer la disponibilité, le maintien et l'évolution des infrastructures réseaux et télécommunications ;
- Prendre en charge les incidents liés aux réseaux remontés par le helpdesk (niveau 2 et niveau 3);
- Escalader et suivre les incidents (niveau 3) avec les prestataires chargés de l'infogérance réseaux, le cas échéant ;
- Mettre en œuvre des mesures de sécurité du réseau ;
- Prévenir les anomalies et les pannes de fonctionnement du réseau ;
- Fournir le support et l'assistance dans l'utilisation des services de réseaux et télécommunications ;

K



- Assurer la disponibilité des ressources des réseaux et télécommunications par les moyens de monitoring et de supervision ;
- Effectuer périodiquement la maintenance préventive des équipements des réseaux et télécommunications.

**Organisation de l'administration des réseaux :**

- Assurer la mise en œuvre, le bon fonctionnement et les évolutions des réseaux et des infrastructures de télécommunications.
- Assurer et superviser la maintenance des équipements de réseaux et télécommunications ;
- Etudier et superviser l'implantation des matériels et logiciels des réseaux ;
- Gérer le parc de télécommunications des liaisons fixes en relation avec les opérateurs de télécommunication ;
- Définir le plan de secours en cas de défaillance du réseau.

**Audit :**

- Effectuer périodiquement un audit des réseaux (dimensionnement, sécurité) ;
- Identifier les facteurs de qualité de service et définir les outils d'analyse des performances ainsi que les méthodes et les règles de gestion des réseaux ;
- Contrôler la qualité de service des opérateurs.

**Gestion des moyens humains :**

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs des responsables placés sous son autorité et procéder à leur évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- Assurer la gestion et la formation du personnel de son entité dans le respect des politiques et procédures de l'ONDA ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire.

**Contrôle interne et Management de la performance :**

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

**ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE**

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

- **Niveau d'étude requis :** Ingénieur(e) d'état
- **Formation / Spécialité :** Ingénieur(e) d'état en génie informatique ou systèmes & réseaux ou réseaux & télécommunications ou équivalent



- **Nature de l'expérience recherchée :** Réseaux et télécommunications
- **Pré requis :** Expérience minimale de 5 ans dans l'I.T. dont 2 ans minimum d'expérience dans l'administration des Réseaux &/ou de télécommunications.

**ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE :** Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

**Pour les candidats (es) internes :**

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

**Pour les candidats (es) externes :**

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation ;
- Copies du(es) Diplôme (s)(\*);
- Copies du(es) attestations de travail justifiant la nature et le nombre d'années d'expérience demandées ;
- Déclaration CNSS pour les personnes affiliées ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat (e) suggère pour le poste pourvu.

**NB :**

(\*) Les diplômes doivent être délivrés par des établissements nationaux mandatés conformément à la réglementation en vigueur. Une équivalence du diplôme est exigée en cas où le diplôme est délivré par un établissement d'enseignement privé ou par un établissement étranger et éventuellement d'une copie du bulletin officiel.

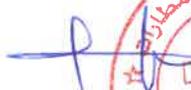
**ARTICLE CINQ/- MODALITES DE CANDIDATURE**

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à l'adresse [appel\\_candidature@onda.ma](mailto:appel_candidature@onda.ma) (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu).

**ARTICLE SIX ET DERNIER/- DELAI DE CANDIDATURE**

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur candidature du **03 JUN 2022** au **17 JUN 2022** date de rigueur.

Par ailleurs aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets, parvenus après le délai ou non conformes aux conditions ci-dessus. \*

  
La Directrice Générale  
Habiba LAKLALECH  